



**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 FEVRIER 2015**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le dix neuf du mois de février deux mille quinze, à vingt et une heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de SAMATAN.

Date de convocation du conseil : 11/02/2015	<i>Conseillers municipaux : 19</i>
Date d'affichage du compte rendu : 25/02/2015	<i>Conseillers municipaux en exercice : 19</i>
	<i>Présents : 16</i>
	<i>Votants : 18</i>

<p><u>*Présents :</u> Mesdames : BISOGNANI. DAIGNAN. DUPIRE. GINTRAND-BOUSQUET. JANEL. ROUDIE. Messieurs: BESSAT. BONNEIL. DARNAUD. DUVAL. LAFFONTAN. LEFEBVRE. LONG. MASSIOT. VILLATE. VILLEMUR. <u>*Absents/excusés ayant donné procuration :</u> Nadine GIMENEZ donne pouvoir à Marie-Christine BISOGNANI pour émettre tout vote et signer tout document. Amélie BENEDET donne pouvoir à Carole DAIGNAN pour émettre tout vote et signer tout document. <u>*Absents/excusés n'ayant pas donné procuration :</u> Jacques FACCA.</p>
Mme DUPIRE est désignée <u>secrétaire de séance</u>



RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Préambule : présentation du projet d'accro bonds au lac par M Perez*
- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 29/01/2015
 - 2/ Débat d'orientation budgétaire
 - 3/ Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h05

EN PREAMBULE - PRESENTATION DU PROJET D'ACCROBONDS AU LAC

Monsieur Patrice Perez vient exposer au conseil municipal son projet d'implantation d'un « parc ludique accro bonds » près du lac de Samatan.

Monsieur le Maire explique que ce dernier souhaiterait que la commune lui mette à disposition une partie des espaces verts du lac à côté de l'espace forme de Vacanciel. Cette nouvelle activité proposée autour du lac permettrait de redynamiser la base de loisirs et ne pourra se faire qu'avec l'assentiment de Vacanciel. Cette mise à disposition serait payante. Ce parc serait ouvert d'avril à octobre. Actuellement il est implanté près du lac de l'Isle Jourdain, mais sa collaboration avec la municipalité vient de prendre fin.

Monsieur Massiot entre dans la salle.

Monsieur Perez explique son projet aux élus. La présentation est annexée à ce procès verbal. Il s'agit d'un mini parc loisir de plein air qui allie la nature et le sport. Il est ouvert aux enfants de 3 à 15 ans. Ces structures en bois à ossature métalliques sont construites en France et respectueuses de l'environnement. Elles sont entièrement démontables.

L'objectif est de compléter l'offre de loisirs autour de cette base qui draine de nombreuses familles et de proposer aux enfants et adolescents une nouvelle génération de jeux : parcours aventure, accrobranche, trampo, et slackline, dans le respect des normes de sécurité.

Monsieur le Maire propose après cette présentation que les élus posent les questions de leur choix à Monsieur Perez.

Madame Gintrand demande à Monsieur Perez d'expliquer les raisons de son départ de l'Isle Jourdain. Monsieur Perez invoque un désintéret de la nouvelle municipalité pour son activité. Et précise que sur Samatan les élus ont donné la priorité au tourisme vert, et que la proximité de vacanciel est intéressante pour son projet. Monsieur Laffontan explique, qu'avant d'envisager cette présentation en conseil municipal, il a contacté la mairie de l'Isle Jourdain pour connaître les causes de son départ et qu'il confirme ce que vient de dire Monsieur Perez.

Monsieur Villemur demande si le site va être clôturé et qui doit réaliser cette clôture. Monsieur Perez explique qu'il a besoin d'environ 1000m² que la mairie pourrait clôturer, sachant que l'entretien de cette zone serait entièrement à la charge de M Perez (y compris hors saison)

Monsieur Bonneil demande à Monsieur Perez s'il a réalisé une étude de marché pour vérifier la faisabilité de son projet. Et interroge sur le public visé. Monsieur Perez confirme que cette étude a été réalisée et met en avant le caractère viable de ce projet. A l'Isle Jourdain en 2014 la fréquentation a été de 2 500 personnes, ce qui est élevé pour ce type de parc de loisirs. Il insiste sur le plan de communication étoffé autour de son activité. Quant à la cible, ce sont les enfants de 3 à 15 ans, qui viennent en famille à la base de loisirs et qui jusque là ne trouvent pas d'activité adaptée à leurs besoins et envies. Des boissons et des crêpes, gâteaux friandises pourraient être vendues sur place, à condition que Vacanciel accepte, précise Monsieur Laffontan. Cette structure de jeux visible de la route permettrait également d'être un produit d'appel pour la base de loisirs et attirer des publics qui jusque là ne venaient pas autour du lac, ni à vacanciel.

Monsieur Bonneil lui demande les tarifs pratiqués et le cycle d'exploitation. L'accès illimité pendant deux heures à tout le parc serait au prix de 12€ avec des tarifs dégressifs suivant le nombre d'entrées (5 entrées 50€ et 10 entrées 90€), et éventuellement une politique tarifaire modulable dans le cas de partenariats avec les collectivités et associations locales (MJC,...) . Le site serait ouvert pendant les vacances, le mercredi après midi, les week end et jours fériés. Soit environ 150 jours par an, suivant les conditions météorologiques. Et éventuellement sur le temps scolaire ou périscolaire dans le cadre de partenariats avec les collectivités ou associations locales.

Madame Roudié demande s'il est seul ou s'il y a d'autres moniteurs pour prendre en charge les enfants. Monsieur Perez explique que le système permet aux adultes de ne faire que mettre les équipements de sécurité et donner les consignes de sécurité aux enfants, ces derniers ayant une réelle liberté d'action (sous surveillance). Il suffit donc en principe d'un moniteur, les jours de forte affluence (+ de 25 enfants simultanément) deux moniteurs pourront être présents.

Monsieur Bonneil interroge sur les conditions tarifaires de cette mise à disposition au profit de la commune. Elles restent à définir, sachant que cette mise à disposition ne serait pas gratuite.

Monsieur Lefebvre remercie Monsieur Perez de sa participation et précise qu'une réponse de principe lui sera apportée prochainement. Ce dernier quitte la salle. Les élus poursuivent alors leurs débats.

Monsieur Lefebvre précise qu'indépendamment du loyer, ce qui est positif pour la commune c'est d'apporter une réponse au déficit d'activité sur la base et de revitaliser cette dernière. Le public de la base de loisirs est, avant tout, familial, et que cette activité paraît justifiée. De plus, ce n'est pas la commune qui supporterait le risque lié à l'exploitation de la structure. L'exploitant a tout intérêt à ce que ce parc fonctionne le mieux possible. Le seul investissement de départ est la mise en place d'une clôture. Cette activité n'induit

aucune charge de fonctionnement pour la commune (pas de recrutement, pas de charges de fonctionnement), et apporte une plus value au site. Le prix fixé est dans la norme de ce type de parc. Cette activité pourrait être un atout dans le projet municipal de création du passeport multi activité, la commune pourrait ainsi négocier un nombre de cartes par exemple. Ce parc n'est pas concurrentiel des autres activités communales estivales. Il ne sera pas sollicité aux mêmes heures que la plage, la piscine... Concernant l'esthétique de ce projet, elle est à étudier. Cette localisation ne porte pas préjudice au projet de révégétalisation de la base en cours de mise en place.

Madame Gintrand explique que ce projet présenté en « commission sports » n'a pas été accueilli avec un enthousiasme unanime. Les principaux reproches portaient sur le prix pratiqué pour les clients, très élevé. Mais aussi sur la gestion privée de ce service, et sur l'absence de besoin de ce type d'activité.

Monsieur Lefebvre rappelle qu'il n'y a aucun risque supporté par la commune et que si l'activité n'est pas rentable, les jeux seront démontés, ce n'est donc pas nécessaire de s'inquiéter de la rentabilité de ce service, ni de l'existence de clients potentiels. La commune n'a pas les moyens, ni les compétences en matière de personnel pour proposer en régie ce type de service. D'autant plus que ces structures sont les victimes des modes et qu'elle ne sont pas toujours pérennes sur la durée.

Monsieur Bonneil et Madame Gintrand expliquent que, pour eux, au delà de la dénaturation du site, cette activité ne drainera pas un public supplémentaire sur la base. Ils constatent que les prix pratiqués sont plus élevés que le « jumparc » à Lombez en ayant l'inconvénient d'être à l'extérieur et donc victime potentielle des aléas climatiques.

Monsieur Lefebvre explique que cela permettra au moins d'offrir des activités diversifiées aux touristes présents sur le site.

Madame Dupire précise qu'il faudra peut être lui laisser du temps et faire confiance au bouche à oreille. Cela fonctionnait sur l'Isle Jourdain, pourquoi pas sur Samatan ?

Monsieur Bessat explique avoir déjà vu ce type de site et affirme qu'il ne dénature pas le paysage. Madame Roudié précise que le lieu proposé n'est pas gênant d'un point de vue environnemental, bien moins qu'au fond du lac (bord de Save).

Monsieur Lefebvre explique que si Vacanciel accueille favorablement ce projet c'est qu'ils ont un intérêt à cette implantation, et qu'il faut respecter leur vision. Il ajoute qu'en matière d'esthétique le toboggan n'est pas une réussite, pourtant il attire de nombreux jeunes chaque jour. Il renchérit et précise qu'il n'existe pas pour le moment d'autre projet municipal pour cette tranche d'âge et qu'il serait bon d'y penser.

Monsieur Laffontan rajoute concernant le mode de gestion de cette activité, qu'elles sont toujours portées par des personnes privées, jamais par des collectivités. Soit un privé le fait, soit cette activité ne sera pas proposée.

Après ces débats, Monsieur le maire propose aux élus de se prononcer sur le principe d'une telle mise à disposition de terrain, sachant qu'il faudra ensuite, dans l'affirmative, définir les conditions précises de celles ci.

La majorité des élus accepte le principe de cette mise à disposition, même si Madame Gintrand et Monsieur Bonneil émettent des réserves. Cette tentative n'est pas risquée pour la commune et sera facilement réversible en cas d'échec.

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 29 JANVIER 2015

Monsieur le Maire, au nom de son conseil municipal souhaite la **bienvenue à Monsieur Bonneil**, nouveau conseiller municipal depuis la démission de Madame Marquet.

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé, à l'unanimité

Détail du vote				
Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
18	18	0	0	

2/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire explique le contexte de ce débat. Un débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, il n'est pas non plus décisionnel, néanmoins cette réunion a le mérite de permettre un temps d'échange et de débat entre tous les élus pour que le vote du budget soit démocratique. Le débat d'orientation permet l'élaboration collégiale et transparente du budget 2015 mais aussi la discussion autour d'un programme pluriannuel d'investissement. Il a cependant deux limites, il intervient assez tôt dans le processus d'élaboration budgétaire et ne permet pas de connaître précisément les marges de manœuvre pour 2015, car les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues à ce jour, que les bases d'imposition des impôts locaux ne nous ont pas été notifiées et que plusieurs demande de subventions auprès de partenaires financiers de la commune sont en attente de réponse. De plus, il intervient avant la restitution en conseil municipal de l'analyse financière 2010-2014 du percepteur.

La présentation projetée aux conseillers est annexée au présent procès verbal, ainsi que la liste des dépenses et recettes d'investissement envisagées à ce jour pour l'exercice 2015. Les investissements envisagés sont examinés un par un pour permettre un débat exhaustif et une préparation budgétaire efficace. Les points débattus sont les suivants (surlignés sur le document annexé).

- **Camion poids lourd polybenne**
 - Monsieur Villemur explique la demande émanant du service technique de la commune d'acheter un camion poids lourd permettant d'éviter de rouler en surcharge (les autres camions polybenne sont très vite en charge maximale), car la responsabilité des conducteurs est en cause. Monsieur Lefebvre évoque la possibilité de mutualiser cet équipement avec Lombez s'il ne doit pas servir tous les jours. Tous les agents du service technique n'ont pas le permis poids lourd et cette acquisition risque de poser des problèmes dans son utilisation quotidienne. L'achat d'un PL ne permettra pas de résoudre ce problème de surcharge des véhicules. Monsieur Bonneil suggère que les agents s'organisent différemment de façon à ne pas être en surcharge, plutôt que d'envisager cette acquisition, qui va accroître le budget fonctionnement des années à venir (carburant, assurance...). Les élus ne souhaitent pas dans l'immédiat réaliser cette dépense et proposent de réfléchir à d'autres solutions organisationnelle avant tout. Sachant que deux véhicules légers doivent déjà être achetés cette année pour les espaces verts (aménagement de deux camions spécifiques) et que les efforts financiers en direction de ce service pourront s'étaler tout au long du mandat.
- **Parcours santé seniors**
 - Madame Gintrand explique que pour elle ce projet n'est pas prioritaire et qu'il vaudrait mieux travailler sur la réalisation d'un city stade, touchant une population pour laquelle peu d'activités sont proposées sur notre territoire. Monsieur Lefebvre lui répond que lors du précédent mandat une étude avait été menée par Paul Vittadello à ce sujet, mais que les besoins de jeunes changent vite et que ce type d'équipement ne semblait plus correspondre à leurs attentes. Madame Gintrand répond que si la municipalité ne propose rien aux jeunes cela n'est pas satisfaisant. Monsieur Lefebvre rappelle que le projet d'accrochons », qui ne faisait pas l'unanimité ce soir concerne les enfants jusqu'à 15 ans. Monsieur Laffontan explique également que des subventions sont prévues pour les parcours santé seniors et que s'il est possible d'en percevoir en 2015 c'est maintenant qu'il faut réaliser ce projet, rien n'assure que ces aides soient reconduites dans le futur. Monsieur Lefebvre acquiesce. Il précise également que pour lui le public seniors et aussi les personnes en convalescence, n'ont actuellement aucun équipement qui s'adresse à eux. L'avantage de ce type de parcours est qu'il serait en libre service, permettant une pratique autonome et gratuite par les intéressés, ce qui correspond au projet municipal de développement du sport nature et de la base de loisirs. Toutefois il est important de permettre aussi une pratique encadrée de cet équipement, en prévoyant par exemple qu'un éducateur sportif se charge ponctuellement d'animer et faire vivre ce parcours. Monsieur Lefebvre propose à Madame Gintrand de travailler sur des projets complémentaires en direction des jeunes, ce projet n'est pas exclusif et les idées pertinentes pour développer la base et proposer des choses à tous les publics sont les bienvenues.
- **Ordinateur portable mairie**

Les élus s'étonnent du montant élevé inscrit pour l'achat d'un ordinateur portable pour la mairie. En réalité il s'agit d'un ordinateur professionnel équipé d'une licence, pour remplacer celui de la secrétaire générale (ordinateur d'utilisation « familiale » acheté en 2010). L'ordinateur portable actuel, après le changement de quelques pièces serait utilisé pour les élections et pour les projections, permettant d'améliorer l'organisation en interne et d'éviter un surcoût lié à l'achat de deux ordinateurs portables.
- **Aménagement aile A maison de retraite**
 - Monsieur Lefebvre explique que le centre de gestion longtemps intéressé par la location du 1^{er} étage de l'aile A de la maison de retraite, à la place des locaux qu'ils occupent actuellement au-dessus de l'école et qui sont exigus, souhaite désormais étudier d'autres perspectives de déménagement. En même temps, le projet de maison de santé avance et pourrait être envisagé dans ces locaux à vocation médico-sociale. Les locaux libérés par le centre de gestion seraient utilisés pour les besoins d'extension de l'école de Samatan. La communauté de communes travaille sur ce projet avec le CAUE (conseil d'architecte urbanisme et environnement)
- **Assainissement enclos hôpital**
 - Monsieur Lefebvre explique que la réglementation en matière de local d'éviscération du gibier se durcit et ne permet plus une pratique dans des locaux non agréés et équipés d'un système d'assainissement spécifique. La société de chasse sollicite la mairie pour la mise à disposition de locaux adaptés. Monsieur Lefebvre insiste sur la mission de service public assurée par les chasseurs notamment en matière de chasse de nuisibles et de battues. Il propose que le bâtiment municipal de l'enclos de l'hôpital soit utilisé par ces derniers, en partie (partie non utilisée par nos services municipaux).
- **Chemin de Moutet**
 - Monsieur Lefebvre explique que pour éviter le recours à l'emprunt tous les projets de voirie ne peuvent être réalisés simultanément. En 2015 la rénovation des trottoirs de la poste jusqu'à la pharmacie Roumiquié est prévue (délibération spécifique prise fin 2014). C'est pourquoi il propose de prévoir uniquement la maîtrise d'œuvre pour le projet d'amélioration de la voirie chemin de Moutet et de reporter les travaux ultérieurement.

- **Groupe froid halle au gras**
 - Monsieur Villate explique que ces travaux sont imposés par la direction des services vétérinaires et concernent la conservation des denrées alimentaires et ont déjà été reportés plusieurs fois. Monsieur Lefebvre confirme qu'il est important de faire ces travaux en 2015.
- **Borne de charge de véhicules électriques**
 - Ce projet mené en partenariat avec le SDEG doit être documenté pour connaître le coût pour la commune et le fonctionnement pour les usagers. Madame Roudié précise qu'a priori il suffit à la commune de prévoir l'emplacement et de payer la signalétique. Le coût est évalué à 500€ par an, pour une base de 300 charges annuelles. Ce service serait dans un premier temps gratuit pour les usagers (incitation), à confirmer.
- **Réhabilitation maison Comte en office de tourisme**
 - Monsieur Lefebvre rappelle qu'à ce jour l'office de tourisme de Samatan existe, il est situé rue du chanoine Dieuzaide, et que le projet serait de rénover la maison Comte idéalement située, pour permettre à l'OT d'être plus visible. Mais la compétence touristique doit prochainement être intégrée dans le bloc de compétence de l'intercommunalité. Si c'est le cas, et si la commune réalise ces aménagements, elle devra ensuite rétrocéder à l'intercommunalité ce nouveau bâtiment. De plus l'office de tourisme de Samatan et celui de Lombez vont certainement fusionner. La qualité des locaux sera importante dans le débat autour de cette structuration de service intercommunal. Ces incertitudes rendent tout examen d'un projet de déménagement difficile. Monsieur Lefebvre explique que pour lui ce déménagement est indispensable, les locaux actuels étant vétustes, difficilement accessibles et exigus. Mais il semble à ce jour prématuré. Madame Bisognani confirme qu'il est difficile de se projeter et qu'une rénovation à minima des locaux de l'office de tourisme actuel, permettrait de patienter le temps nécessaire. Dès que les réflexions auront avancé au niveau de l'intercommunalité sur la structuration d'un service touristique communautaire, la commune de Samatan pourra elle aussi lancer une étude pour rénover la maison Comte en office du tourisme.
- **Répertoire de commerçants, artisans, institutions, services**
 - Monsieur le Maire explique que les élus ont déjà remodelé la politique de communication en travaillant avec un professionnel pour la rédaction du magazine. Et en travaillant autour de la charte graphique municipale. Ce projet de répertoire est très utile, mais pourra être réalisé dans un deuxième temps. Rien ne nous empêche néanmoins de travailler cette année au recueil des données nécessaires.
- **Site internet**
 - Dans la même logique le site internet de la mairie de Samatan, même s'il a besoin d'être remodelé et modernisé, a le mérite d'exister et d'être régulièrement mis à jour, ce qui permet d'attendre avant de le retravailler.
- **Digue – près du parking Bezanère – demande de M Darrioux**
 - Madame Roudié expose la demande de Monsieur Darrioux de consolider la digue située près de l'enclos de l'hôpital, car elle est détériorée et risque de nuire si elle se rompt, aux terres qu'il cultive dans cette zone et à l'habitation en contre bas. Monsieur Lefebvre rappelle que cette digue a été achetée par la commune à Mme Colin Bezanère en contrepartie des terres ayant permis de faire le parking en entrée de ville. Madame Roudié explique qu'avant d'engager des travaux, elle vérifie que la commune ait l'obligation de les faire. Car en effet, ces terres sont situées en zone rouge du PPRi et sont par nature inondables.
- **Boulodrome – abri pour le chauffage**
 - Monsieur Laffontan explique que les associations de pétanque et de boule lyonnaise sollicitent la mise en place d'un chauffage dans le boulodrome facilitant la pratique de ces sports en hiver. Il précise qu'il a demandé aux associations concernées de faire l'effort en matière d'achat d'un système de chauffage et d'entretien de ce dernier (combustible et entretien de la chaudière à leur charge). La commune, propriétaire des locaux, devra seulement créer un local pour abriter ces installations.
 - Monsieur Villemur rappelle que les problèmes d'humidité de ce bâtiment ont été résolus par l'acquisition d'un système de ventilation (semblable à ceux des locaux d'élevage agricole), très peu coûteux. Il faut par contre prévoir de repeindre la charpente métallique qui avait commencé à se dégrader.

Ces débats ne donnent pas lieu à délibération. Le conseil municipal prend acte.

3/ QUESTIONS DIVERSES

➤ **Planning de permanence des élus le week end et planning de permanence des élus aux bureaux de vote**

Ils circulent pour être complétés

- Les élus précisent également les **associations** dont ils sont membres, afin d'éviter tout conflit d'intérêt lors des votes des subventions aux associations dans le budget 2015.
- Conformément à la demande unanime des élus, les **convocations** aux prochains conseils municipaux se fera exclusivement par courriel.

La séance est levée à 2h00

Liste des délibérations prises lors de la séance 29 janvier 2015

- 1/ Révision des tarifs pour la foire agricole
- 2/ Encaissement souscriptions pour le projet de rénovation des orgues
- 3/ Nomination des représentants de la commune aux conseils d'administrations des établissements publics locaux d'enseignement
- 4/ Signature du bail logement 1B / rue du chanoine Dieuzaide
- 5/ Signature du bail logement 2C/ rue du chanoine Dieuzaide
- 6/ Plan de financement travaux d'accessibilité 2015 tranche 1
- 7/ Plan de financement travaux d'accessibilité 2015 tranche 2
- 8/ Convention de mise à disposition de Dany Déjean à l'association grain à moudre
- 9 / Examen du projet de PPRI

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
Al. BESSAT	M. Ch. BISOGNANI	A. DUVAL	N. GIMENEZ A donné pouvoir à Mme BENEDET
P. LONG	C. DAIGNAN	D. VILLEMUR	A. BENEDET
F. DARNAUD	M. JANEL	V. MASSIOT	J. FACCA
M. MARQUET	D. VILLATE	C. GINTRAND BOUSQUET	